

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 27 MARS 2025
COLLEGE COLLECTE**

Objet : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à 19 heures 30, le Comité syndical – Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25.

Quorum : 13.

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Laure PINCE, Carmen THIEROT, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Sophie WEBER, MM. Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Christian VIUDES remplacé par Madame Carmen THIEROT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Madame Sophie WEBER.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 14 mars 2025



Délibération n°2025-26

Objet : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

VU la délibération n°2025-01 en date du 18 février 2025 votant le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 – SIVOM du Born, sur présentation d'un rapport,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 17 mars 2025,

VU le rapport de présentation ci-joint,

Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président, donne lecture à ses collègues des propositions nouvelles pour le budget primitif 2025 du Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères ainsi que des reports d'investissement. Après lecture des chapitres d'exploitation ainsi que des chapitres d'investissement et des opérations d'équipement, il répond aux différentes questions des délégués.

Monsieur le Président soumet ce budget au vote.

Le Comité syndical – Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères par chapitre et par opération, équilibré en section d'exploitation à 15 570 000 € et en section d'investissement à 4 594 500 €, tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.